

## ■ Edito

### AMI renforce ses partenariats avec les entreprises

Depuis quelques années, les entreprises s'associent au milieu caritatif. Des partenariats unissant le privé et l'associatif se multiplient au fur et à mesure que les marques tendent à devenir « citoyennes » et respectueuses des Droits de l'Homme.

Les exemples ne manquent pas : le fabricant de mobilier Ikea collabore depuis peu avec l'Unicef, le cimentier Lafarge s'est associé à WWF pour mieux respecter l'environnement, Super U a mis en place une « carte à points » dont les bénéfices sont reversés à Action contre la Faim, le Groupe Carrefour est partenaire de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme... D'un autre côté, les consommateurs exigent de plus en plus que le monde de l'économie se plie à des principes éthiques. Un respect désormais authentifié par des labels inscrits sur les emballages.

Pour dynamiser ce processus à l'échelle planétaire, l'ex Secrétaire de l'ONU Kofi Annan avait d'ailleurs lancé en juillet 2000 l'initiative « global compact ». Ce pacte mondial incite les entreprises à intégrer la défense des droits de l'homme, celle des travailleurs et la protection de l'environnement dans leur politique. Un engagement qui est actuellement suivi par plus d'une centaine de multinationales et d'entreprises de plus petite taille.

Les partenariats peuvent revêtir plusieurs formes : partenariat financier, produit-partage (un pourcentage d'un produit vendu est reversé à l'association), partenariat de compétences (les salariés mettent au service des associations leurs compétences informatiques, juridiques ou techniques : cela limite les frais de fonctionnement des ONG). Dans tous les cas, une association de logo et donc d'image se crée.

Quels sont les avantages de cette collaboration ? Grâce à elle les entreprises développent leur responsabilité sociale, profitent des conseils de personnes de terrain et fédèrent leurs salariés-clients-fournisseurs autour d'une noble cause. Les associations, quant à elles, au-delà de l'apport financier qui accroît leurs fonds propres, bénéficient du réseau de l'entreprise, de sa communication interne et de son expertise.



Les populations oubliées :  
bénéficiaires privilégiés d'AMI

Mais attention, ce mariage d'intérêts est parfois risqué ! « Il ne faut pas être naïf, les entreprises ont un intérêt commercial à agir. A nous de savoir en tirer parti » confessait le responsable du développement de l'ONG Care France à une journaliste du magazine « Management » en août dernier. En ce sens, le conseil d'administration d'AMI a mis en place une Charte de partenariats dont l'application permettra de mettre à distance les entreprises qui cherchent à s'acheter une bonne conscience.

Depuis le mois de juin dernier le département développement et communication d'Aide Médicale Internationale compte un nouveau poste : celui de chargé de partenariats. Mélanie Fievez, recrutée à cet effet, a pour mission de renforcer les collaborations déjà existantes (Air France, Sanofi-Aventis, GPK Finance...) et de développer les contacts avec d'autres entreprises. Consolider les liens unissant AMI aux grandes écoles et aux facultés de médecine est aussi un des objectifs que nous nous sommes fixés afin de sensibiliser davantage les futurs volontaires qui partiront sur le terrain.

Ajouté à la relation privilégiée que nous avons avec nos donateurs, le renforcement du partenariat avec les entreprises permettra à AMI d'augmenter son autonomie financière vis-à-vis des organismes institutionnels. Cette autonomie est nécessaire afin d'aller davantage « là où les autres ne vont pas » et d'être encore plus proches des personnes qui aujourd'hui n'ont pas accès aux soins. ■

Benôit-Xavier Loridon  
Délégué Général d'Aide Médicale Internationale

## Sommaire

<b>EDITORIAL :</b> .....	<b>1</b>	<b>POINT :</b> .....	<b>3</b>
• AMI renforce ses partenariats		• Misson Sri Lanka	
<b>TÉMOIGNAGE</b> .....	<b>2</b>	<b>COMPTES :</b> .....	<b>4-5</b>
• Création et spécificités d'AMI par Michel Bonnot		• Eléments financiers de l'exercice 2004	
<b>TOUR DE FRANCE À LA VOILE</b> .....	<b>3</b>	<b>CLOWNS SANS FRONTIÈRES</b> .....	<b>6</b>

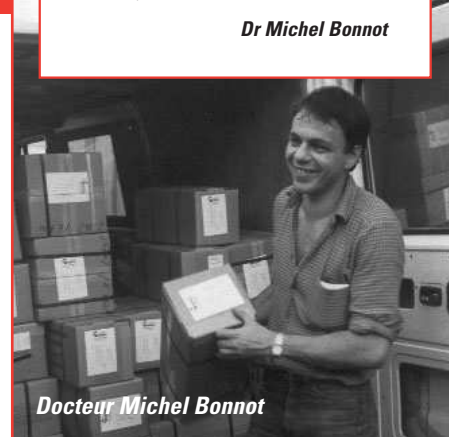
## Création et spécificités d'AMI

J e n'ai jamais adhéré à aucun parti politique. Pour moi la seule révolte qui vaille est celle de l'humanitaire : révolte contre l'injustice, la souffrance, les massacres... Sans idéologie, sans étiquette de droite ou de gauche, ne servant aucune politique d'Etat, l'humanitaire représente pour moi le seul engagement qui compte. A la fin de ma quatrième année de médecine, revenant d'un voyage au Liban, j'ai voulu repartir tout de suite dans ce pays en guerre au sein de la jeune association Médecins Sans Frontières. Comme j'étais non diplômé, j'ai dû attendre deux années pour partir enfin dans la ville de Tyr, encerclée lors de la 1<sup>ère</sup> invasion du Sud Liban par les Israéliens en 1978, puis à Beyrouth-Ouest chrétien pilonné par les Syriens. A mon retour, j'ai fondé une antenne MSF en Bourgogne - Franche-Comté. Mais l'association était déjà en pleine scission. J'ai alors suivi les « dissidents » (tous des anciens fondateurs et Présidents à l'instar de Bernard Kouchner, Jacques Berès ou Max Récamier) lors de cette scission historique de 1979. Je préférais préserver le côté « bande de copains - village gaulois » du départ, des missions impossibles, militantes et bénévoles et non pas valider une orientation de l'association vers des missions classiques, avec des volontaires rémunérés ni une neutralité -parfois scandaleuse- qui aurait conduit à l'émergence d'une seconde Croix Rouge. Le débat s'est cristallisé sur la création d'« Un bateau pour le Viêt-nam » pour aller en mer de Chine sauver des « boat people » qui fuyaient le régime de Hanoi. Les dissidents de MSF, dont je faisais partie, ont décidé de monter cette mission hors du commun tandis que d'autres la trouvait trop médiatique ou trop dangereuse. Pendant 6 mois, j'ai remplacé Bernard Kouchner en tant que super-intendant du bateau hôpital l'« Ile de Lumière ». A mon retour en France, en novembre 1979, j'ai décidé de créer Aide Médicale Internationale, pour être en mesure de répondre aux appels de détresse qui nous parvenaient du Laos, du Cambodge et d'Angola. Quelques mois après la création d'AMI, Bernard a fondé Médecins du Monde. Pourquoi deux associations distinctes ? Parce que nous avons des visions divergentes de l'humanitaire, en particulier sur l'importance du témoignage. Pour Bernard, ce dernier était un but premier des missions ; pour AMI, le témoignage était encouragé mais non systématique, notre priorité était et reste toujours l'efficacité, quand bien même ces missions « interdites » exigeaient une grande discrétion.

Au début l'association était domiciliée dans ma chambre de 9 m<sup>2</sup>, située dans un hôtel de passe (ce que je n'avais pas réalisé au départ). Par défi, j'avais affiché dans le hall d'entrée la plaque de l'association et son objectif humanitaire. Alors que nous n'avions pas un sou en poche pour effectuer notre première mission clandestine au Laos, en ouvrant notre boîte aux lettres, j'y découvris une enveloppe pleine à craquer de billets de banque : 4 000 francs, collectés par ces dames ou déposés par un client repentant ??? La mission partit 2 jours plus tard. **A.M.I** était née sous la protection des étoiles !!! **Les principes du bénévolat et du « sans frontières » sont la base d'AMI. De ces deux piliers ont vite découlé les deux spécificités de l'association : la clandestinité et la formation.** « Aller là où les autres ne vont pas », tel était notre objectif. Comme nous nous rendions essentiellement dans des régions en guerre, reculées et inaccessibles, souvent de manière clandestine, notre crainte était de ne jamais pouvoir y retourner et de devoir abandonner nos amis à leur triste sort. Il fallait donc former du personnel médical sur place pour que la population puisse être autonome après notre départ. Dans la vallée du Panshir, en Afghanistan, après sept années de présence dans la région du Commandant Massoud qui nous protégeait, nous avons dû renoncer à envoyer des équipes sur place car notre sécurité ne pouvait plus être assurée par nos amis. Lorsque nous avons pu y revenir, cinq ou six années plus tard, les 20 infirmiers que nous avons formés prodiguaient toujours des soins grâce au matériel que nous leur faisons parvenir. Nous avons continué à travailler ensemble et à les former.

**Pendant longtemps AMI a été « bipède » : l'Afghanistan et le Kurdistan étaient nos deux missions phares.** Nous sommes restés en Afghanistan car, hélas, ce pays aux vallées enclavées a vu s'enchaîner les conflits. Notre troisième mission de référence fut le soutien aux minorités birmanes : les Karens, les Karennis et les Mons qui ont encore besoin de notre aide aujourd'hui.

Au Kurdistan, au début des années 80, alors que cette région était encore ignorée et que les autres associations humanitaires l'avaient quittée, Aide Médicale Internationale a créé des écoles d'infirmiers. Puis nos équipes ont spécialisé les meilleurs en anesthésie, radiologie, kinésithérapie, laboratoire... Notre plaisir consistait et consiste à nous retirer, une fois que nous avons formé un réseau médical autonome.



Docteur Michel Bonnot

Avant, le bénévolat des médecins et des infirmiers constituait, pour nous, la meilleure garantie d'un militantisme désintéressé, de la recherche d'une efficacité toujours plus grande et de notre volonté -à terme- de passer la main à nos « élèves ». Nous clamions déjà le « Aidons-les à se passer de nous » devenu plus tard le slogan d'AMI. Même si l'association s'est professionnalisée par la suite et a salarié ses expatriés, l'engagement et la transmission de savoirs ont toujours été en son cœur.

Une autre spécificité d'AMI a toujours été le respect des traditions culturelles. Pendant très longtemps, nous nous habillions, nous logions et nous déplaçons comme les populations locales, dont nous apprenions la langue. Au Kurdistan et en Afghanistan nos équipes ont longtemps utilisé les chevaux et les ânes. Encore aujourd'hui nos véhicules sont loin d'être les plus rutilants.

Dans l'esprit qu'une association ne doit être qu'un moyen et non une finalité, nous avons créé Aide Médicale Internationale pour une durée déterminée de cinq ans. La pertinence de notre existence face à la mission initiale que nous nous étions fixée à notre fondation devait être remise en cause périodiquement. Ce réflexe d'humilité demeure. Depuis plus de 25 ans, Aide Médicale Internationale a su rester une excellente école militante, loin des flashes des médias et toujours soucieuse du travail efficace.

**Tous les membres d'AMI peuvent être fiers d'avoir été « un fer de lance » discret du mouvement « sans frontériste ». En effet, de ce concept est né le Devoir puis le Droit d'Assistance et enfin l'Ingérence Humanitaire. Aujourd'hui cette notion est reprise par la majorité des Etats modernes de l'O.N.U. et du Conseil de Sécurité sous l'étymologie de « Droit d'Intervention » de la Communauté Internationale. C'est ce que Kofi Annan, Premier Secrétaire des Nations Unies et le Pape Jean Paul II appelaient la future Politique inter-étatique du XXI<sup>ème</sup> siècle, politique basée sur l'ingérence démocratique et l'ingérence juridique (Tribunal de La Haye, d'Arusha...). ■**

## 1 000 MILLES, 3 PLANS D'EAU DIFFÉRENTS, 14 VILLES ÉTAPES, 30 BATEAUX, 37 REGATES ET PLUS DE 600 MARINS

Depuis sa création par Bernard Décré en 1978, le Tour de France à la Voile s'est imposé comme le grand rendez-vous annuel de tous les aficionados de ce sport. Disputé sur différentes sortes de bateaux depuis sa création, le Tour de France à la Voile a vu naître de nombreux talents parmi lesquels Jimmy Pahun, Stéphane Sevaux, Hervé Kergariou... La monotypie fait la particularité de cette course et lui donne une intensité sportive remarquable. Depuis 1999, les concurrents s'affrontent tous sur des Mumm 30 (voiliers de 9 m de longueur environ), seule la qualité des équipages peut faire la différence.

Pour la 28ème édition, 30 bateaux se sont lancés dans l'aventure. Tout au long des 14 étapes, les amateurs et étudiants ont tenté de défier les professionnels. Partis de Dunkerque le 30 juin 2005, les équipages français et internationaux ont pu faire leurs preuves sur trois plans d'eau différents.

La Manche, l'océan Atlantique et la Méditerranée ont permis de différencier les équipages, chacun ayant son terrain de prédilection. A l'arrivée à Menton le 30 juillet, c'est l'équipage Toulon Provence Méditerranée COYCHyères (skippé par Fabien Henry) qui arrive en tête du classement général suivi par Défi Partagé Marseille (Thierry Bouchard) et Bouygues Telecom (Pierre Loïc Berthet). Du côté des amateurs, Espoir Ile de France est monté sur la première marche du podium tout comme Port de Commerce La Rochelle chez les étudiants. Mais la bataille a été rude... le Tour de France à la Voile est une épreuve sportive de haut niveau.

Le grand public en profite pour découvrir la beauté et la diversité des côtes françaises. A chaque étape, l'événement se transforme en fête. Sur le « village animation », spectateurs, navigateurs et partenaires se rencontrent dans une ambiance festive, familiale et conviviale, la

trentaine de voiliers amarrés à proximité offrant un spectacle unique. En montant ce projet, quelques équipages étudiants ont choisi d'allier sportivité et solidarité. Ils ont à cœur de relever leur défi pour une cause particulière ou une association humanitaire. Par la présence d'un stand sur le village animation, ils donnent l'occasion à diverses associations d'acquiescer une plus grande visibilité tout en sensibilisant le grand public à leurs actions.

Le Tour de France à la Voile est avant tout une compétition de haut niveau qui sait garder un esprit de convivialité et d'humanité. ■

AMI remercie sincèrement les équipes de voile de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers et de l'Ecole Polytechnique d'avoir soutenu cette année notre association.

## POINT

### SUR LA MISSION SRI LANKA

La côte du district d'Ampara, zone d'intervention d'AMI, est la côte la plus touchée par le Tsunami après celle de Batticaloa. Après la catastrophe, la division de Pottuvil à l'extrême Sud du district comptait environ 18 000 déplacés

Aujourd'hui, Pottuvil compte environ 16 % de la population du district affecté directement par le Tsunami (soit environ 15 000 personnes). Dans les mêmes proportions, une partie de la population a été touchée indirectement par le Tsunami avec la perte d'au moins l'un des membres de sa famille, perte d'un emploi ou de repères sociaux...

Au Sri Lanka et plus particulièrement à l'est du pays, la population est fragilisée par 20 ans de guerre, qui ont provoqué morts et déplacements de population (600 000 déplacés). C'est pourquoi pour la politique nationale de santé du Sri Lanka ainsi que celles de l'OMS et de l'UNICEF, la santé mentale représentait déjà une priorité avant le Tsunami (programme CAAC, priorité de la santé OMS 2002-2005).

Avec l'appui de trois expatriés, AMI mène des activités psychosociales afin d'améliorer la santé mentale des personnes en souffrance et répond aux différents traumatismes qu'a pu engendrer le Tsunami du 26 décembre :

- **Formation du personnel médical et paramédical ainsi que des enseignants à la psychologie** dans un

contexte post-traumatique, de manière à renforcer leur compréhension du traumatisme et d'améliorer leur prise en charge des personnes.

- **Organisation de soutien psychologique individuel, sous forme de consultations.** Les personnes souffrant de troubles psychologiques sont prises en charge individuellement par le « counselor » d'AMI supervisé par une psychologue expatriée et le psychiatre de la région.
- **Organisation de groupes de soutien mutuel pour adultes**, pour débattre des problèmes concrets et envisager des actions pour les résoudre de manière communautaire. Des « counsellors » accompagnés par le personnel de l'AMI mettent en œuvre les activités répondant aux besoins identifiés.
- **Organisation d'activités à destination des enfants** qui permettent de détecter les besoins en terme de soutien psychologique.
- **Mise en place de groupes de soutien aux personnes âgées** afin qu'ils puissent retrouver un rôle social dans leur communauté.

pour 2 179 maisons détruites. AMI travaille dans les camps de Pottuvil centre et d'Arugam Bay (2 600 personnes) constitués de baraques en taule, de tentes, voire de charpentes en bois recouvertes de bâches.



AMI construit également des clubs de jeunes dans les camps et mène différentes activités telles que la thérapie par le biais de l'art (théâtre, danse, musique, dessin, peinture...), des séances de jeux et des séances de sport pour les adolescents.

La Fondation de France finance ce programme jusqu'en janvier 2006, en cofinancement avec la Délégation à l'Action Humanitaire. ■

Michaël Flachaire  
Chef de Mission AMI Sri Lanka

A l'aide d'un système de référencement mis en œuvre par les « Family Support Worker » formés par AMI, la population dont la santé mentale montre des signes de traumatisme est dirigée vers un psychologue d'AMI pour des consultations individuelles, vers un psychiatre ou, s'il y a besoin, vers un cours de relaxation (yoga), très utilisé dans ce contexte post-traumatique.

AMI remercie chaleureusement Johnny le Clown, Paul l'Equilibriste et Vincent le Photographe qui, sur une initiative personnelle, mènent une tournée à travers le Sri Lanka. Ils contribuent ainsi au soutien psychologique des enfants du Tsunami et AMI a pu apprécier la qualité de leur travail et l'impact qu'ils ont eu dans les camps et les écoles lors de leur passage à Pottuvil.

Les comptes de l'exercice 2004 d'Aide Médicale Internationale enregistrent un résultat net négatif de 41 007 euros soit moins de 0,5 % de l'activité. Il est dû pour une grande part à des pertes de change qui pèsent sur le résultat financier.

■ **Les ressources**

Les financements publics et privés obtenus – 8 993 675 euros contre 8 249 152 euros en 2003 – ont permis la croissance de l'activité à un rythme voisin de 10 %. Les emplois non financés par des ressources extérieures l'ont été par les réserves de l'association. Elles sont donc en diminution mais restent à un niveau convenable (683 057 euros).

est due principalement à l'arrêt des financements institutionnels privés du programme Health Messenger au Cambodge et en Thaïlande.

Ils comportent 3 postes :

- « Les fonds institutionnels privés », qui regroupent les fonds collectés auprès d'autres associations ou fondations du droit privé. Ils diminuent de 21 % en 2004 pour des raisons évoquées plus haut. Ils ont participé principalement au financement des activités dans les territoires de Palestine, en Afghanistan et en Irak.
- « Les ressources propres », comprennent les dons des particuliers, le mécénat des entreprises, la vente des produits, les cotisations des adhérents de l'association ainsi que les produits issus des opérations événementielles (concert en 2004).

privés, d'acquisition de nouveaux donateurs et de fidélisation des anciens. Les actions engagées en ce sens en 2004 devraient porter leurs fruits en 2005.

■ **L'emploi des ressources**

**Sur 100 euros de ressources :**

- 92 euros sont employés pour le financement des programmes des missions
- 7 euros permettent de couvrir le coût de fonctionnement de l'association, les charges financières et exceptionnelles, ainsi que les coûts de l'information et communication
- 1 euro est utilisé pour collecter les dons privés

Les ressources obtenues par l'AMI en 2004 sont donc principalement allouées à ses programmes de missions sur le terrain, qui représentent 92 % des coûts. Le nombre de missions où l'AMI apporte son soutien est resté stable par rapport à 2003.

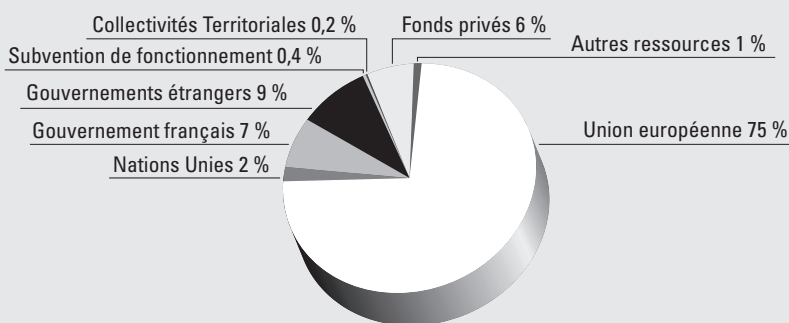
Les coûts fixes de fonctionnement de la structure de l'association ne représentent que 7 % du total des coûts, ratio stable depuis 2003. Cette situation favorable résulte de la volonté de l'association de maîtriser ses coûts structurels, de répondre aux exigences des bailleurs de fonds et d'optimiser l'emploi de ses moyens.

En 2004, l'expansion maîtrisée de l'activité de l'AMI (+ 10%) s'est donc poursuivie grâce à l'augmentation des financements obtenus. Elle s'est faite à structure de fonctionnement (coûts fixes réduits) et de financements (prédominance des financements publics) comparables à celle de l'exercice précédent. Le redressement financier devrait se confirmer en 2005

◆ **Transparence financière**

*Comme chaque année, les comptes annuels de notre association ont été contrôlés et*

**Sources de financements en 2004**



**En 2004 sur 100 euros de ressources :**

- 94 proviennent de fonds publics
- 3 de fonds institutionnels privés (fondations, associations, participations locales)
- 1 de dons privés
- 1.5 d'autres ressources (produits financiers et exceptionnels et reprises de provisions)
- 0.5 des réserves de fonds de l'association

◆ La croissance des ressources globales (+ 9 %) provient principalement d'une augmentation des financements des Gouvernements Etrangers (779 508 euros en 2004 contre 342 773 euros en 2003, soit + 127%), liée au financement de missions par le gouvernement afghan sur des fonds alloués par la Banque Mondiale.

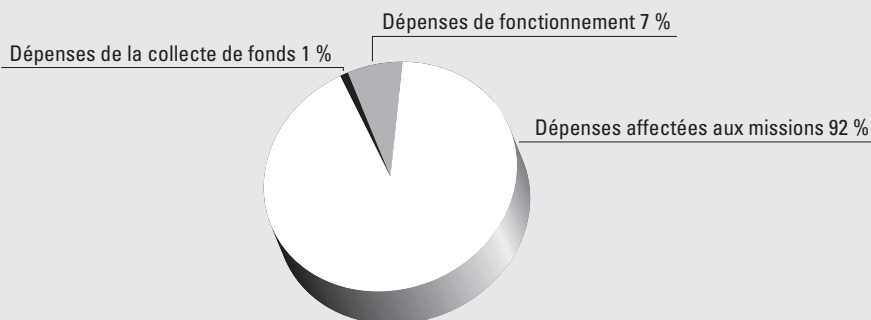
L'ouverture de la mission d'urgence au Sud Soudan, la crise humanitaire aiguë en Haïti et le développement des activités de l'AMI au Myanmar et en République Démocratique du Congo ont bénéficié de financements plus importants qu'en 2003 de l'Union européenne (+ 4%) et du gouvernement français (+ 116 %).

◆ Les fonds privés collectés en 2004 pour un montant total de 535 503 euros marquent une diminution significative de 142 K€ par rapport à l'année précédente, soit 21 %. Cette baisse

La collecte de dons privés est en diminution de 22 % : 122 454 euros en 2004 contre 157 297 euros en 2003. Cette décroissance est due au nombre insuffisant de nouveaux donateurs.

- « Les autres ressources » comprennent notamment des produits financiers et exceptionnels ainsi que des reprises de provisions.

**Emploi des ressources en 2004**



La double origine des ressources d'Aide Médicale Internationale, privée et publique, assure son autonomie de décision sur les missions. Il est donc toujours nécessaire de renforcer les ressources propres par une politique de collecte de fonds

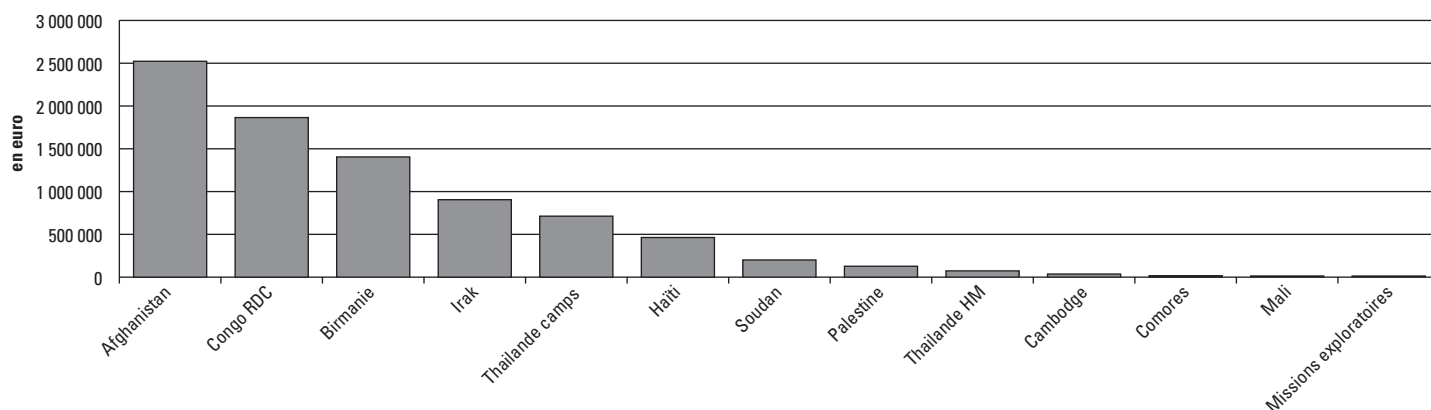
certifiés par le cabinet de commissariat aux comptes Olivier Paris. **Les comptes détaillés ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sont disponibles sur demande au siège de notre association.** ■

**Bilan au 31/12/04 en euros**

ACTIF	Exercice 2004			Exercice 2003	PASSIF	Exercice 2004	Exercice 2003
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>					<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>		
Immobilisations incorporelles :	45 919	43 052	2 867	6 620	<b>Fonds propres</b>		
Immobilisations corporelles :	600 839	309 426	291 413	345 284	Réserves	676 225	676 225
Immobilisations financières (2) :	13 057		13 057	13 190	Report à nouveau	48 829	170 910
<b>TOTA I</b>	<b>659 815</b>	<b>352 478</b>	<b>307 337</b>	<b>365 094</b>	Résultat de l'exercice	-41 997	-122 081
Créances usagers et comptes rattachés	1 929 236	7 359	1 921 877	2 267 396	<b>TOTAL I</b>	<b>683 057</b>	<b>725 054</b>
Autres	86 564	13 532	73 032	72 520	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES TOTAL II :</b>	<b>8 592</b>	<b>18 990</b>
Valeurs mobilières de placement	110 767		110 767	1 312 626	<b>FONDS DEDIES TOTAL III</b>	<b>451 836</b>	<b>504 736</b>
Disponibilités	354 942		354 942	468 620	<b>DETTES (1) :</b>		
Charges constatées d'avance (3)	7 101		7 101	7 806	Emprunts et dettes auprès des établi. de crédit (2)	34 083	60 265
<b>TOTAL II</b>	<b>2 488 610</b>	<b>20 891</b>	<b>2 467 719</b>	<b>4 128 968</b>	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	794 590	571 821
<b>COMPTES DE REGULARISATION III</b>	<b>8 592</b>		<b>8 592</b>	<b>18 990</b>	Autres dettes	403 843	799 672
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>3 157 017</b>	<b>373 369</b>	<b>2 783 648</b>	<b>4 513 052</b>	Produits constatés d'avance	406 887	1 830 306
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>					<b>TOTAL IV</b>	<b>1 639 402</b>	<b>3 262 064</b>
					<b>COMPTES DE REGULARISATION V</b>	<b>761</b>	<b>2 208</b>
					<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 783 648</b>	<b>4 513 052</b>
					<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		

**Compte d'emploi des ressources 2004**

Emplois	2004		2003		Ressources	2004		2003	
		%		%			%		%
<b>Dépenses affectées aux programmes</b>	<b>8 353 925</b>	<b>92 %</b>	<b>7 742 541</b>	<b>92 %</b>	<b>Fonds publics</b>	<b>8 458 171</b>	<b>94 %</b>	<b>7 571 951</b>	<b>90 %</b>
Coûts directs des programmes					Union européenne	6 784 801	75 %	6 528 214	78 %
Coûts des missions	8 340 973		7 463 611	89 %	Nations Unis	197 446	2 %	313 042	4 %
Missions exploratoires	12 952		1 672	0 %	Gouvernement français	645 391	7 %	298 896	4 %
Coûts indirects des programmes					Gouvernements étrangers	779 508	9 %	342 773	4 %
Assistance technique missions			277 257	3 %	Subvention de fonctionnement	33 088	0 %	28 885	0 %
					Collectivités Territoriales	17 937	0 %	60 140	1 %
<b>Dépenses de la collecte de fonds</b>	<b>90 298</b>	<b>1 %</b>	<b>83 116</b>	<b>1 %</b>	<b>Fonds privés</b>	<b>535 504</b>	<b>6 %</b>	<b>677 200</b>	<b>9 %</b>
					Fonds institutionnels privés	264 493	3 %	356 882	4 %
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>591 449</b>	<b>7 %</b>	<b>545 576</b>	<b>7 %</b>	Ressources propres	150 779	2 %	236 000	3 %
Information & communication	4 316	0 %	16 613	0 %	Dons privés	122 454	1 %	157 764	2 %
Frais généraux	163 926	2 %	124 921	1 %	Mécénat	8 000	0 %	53 234	1 %
Rémunérations	211 236	2 %	171 797	2 %	Ventes	11 394	0 %	14 553	0 %
Charges fiscales et sociales	120 749	1 %	90 945	1 %	Opérations événementielles	842	0 %	3 572	0 %
Dotations aux amortissements et provisions	13 131	0 %	18 990	0 %	Cotisations	8 089	0 %	6 876	0 %
Charges financières	72 001	1 %	121 909	1 %	Autres ressources	120 232	1 %	84 318	1 %
Charges exceptionnelles	6 090	0 %	401	0 %	Transfert de charges, reprise/prov°	22 963	0 %	7 609	0 %
<b>Solde créditeur = Excédent</b>					Produits financiers	48 694	1 %	51 163	1 %
					Produits exceptionnels	44 915	0 %	17 231	0 %
					Autres produits de gestion	3 659	0 %	8 316	0 %
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>9 035 672</b>	<b>100 %</b>	<b>8 371 232</b>	<b>100 %</b>	<b>Solde débiteur = Perte</b>	<b>41 997</b>	<b>0 %</b>	<b>122 081</b>	<b>1 %</b>
					<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>9 035 672</b>	<b>100 %</b>	<b>8 371 232</b>	<b>100 %</b>

**Répartition des coûts par mission**




## PRÉSENTATION

### Clowns Sans Frontières

Parce que l'aide morale est tout aussi importante que l'aide matérielle, Antonin Maurel a créé Clowns Sans Frontières France en 1994, après avoir fait la connaissance du clown Tortell Poltrona, fondateur de Payasos Sin Fronteras en Espagne.

Avec le concours d'un collectif de plus de quatre cents artistes professionnels et bénévoles réunissant des comédiens, des acrobates, des danseurs, des clowns, des musiciens ou des marionnettistes, l'association organise des spectacles pour les populations victimes de la guerre, de l'exclusion et de la misère. Si les adultes sont toujours les bienvenus, l'action de Clowns Sans Frontières est plus particulièrement destinée aux enfants afin de leur apporter ce que la guerre leur a volé : le rire et la joie de vivre. Parcourant le monde avec leurs nez rouges, les artistes s'arrêtent dans des lieux où souvent la culture ne respire plus, jouent bénévolement et offrent ce qu'ils ont de plus précieux : leur art.

L'association, très active, bénéficie de nombreux soutiens comme celui de l'humoriste Laurent Baffie qui décrit les Clowns Sans Frontières comme des « héros modernes » redonnant à chacun l'estime de soi et le sourire aussi bien en Afrique qu'en Europe, mais aussi en Amérique du Sud et en Asie. Plus de quarante quatre spectacles ont été donnés depuis plus de dix ans dans une quinzaine de pays, réunissant un public de plus de cent soixante-dix mille spectateurs, majoritairement constitué d'enfants. Aux quatre coins du monde, tous les bénévoles témoignent avec le même enthousiasme de la joie et des sourires de leurs petits spectateurs. Vingt-trois spectacles ont dernièrement été offerts à plus de quinze mille personnes en Israël et à l'intérieur des territoires palestiniens !

C'est en dehors de toute lutte politique que Clowns Sans Frontières transmet son message de soutien et de paix, défiant, le temps d'un spectacle, le monde des grands. Un seul objectif : nourrir les esprits des enfants et donner aux artistes locaux l'envie de créer à nouveau.

**Pour plus d'informations, consultez leur site internet :  
[www.clowns-sans-frontieres-france.org](http://www.clowns-sans-frontieres-france.org)**

# Clowns Sans Frontières partenaire d'AMI

**A Dala, Clowns Sans Frontières et AMI ont eu l'occasion de collaborer pour la plus grande joie des jeunes habitants de la commune et de leurs parents.**

Depuis juillet 2001, l'AMI intervient auprès des populations les plus vulnérables et délaissées du Myanmar, pays actuellement déchiré par un conflit opposant le gouvernement central et différentes ethnies minoritaires. Les équipes d'AMI sur le terrain ont pu collaborer dans la joie avec l'association Clowns Sans Frontières qui a donné une représentation à Dala à l'occasion de son tour du Myanmar en janvier/ février 2005.

Ponctué par les éclats de rire des enfants et le son des instruments, le spectacle fut un véritable succès malgré une très longue attente sous un soleil de plomb. Les plus grands derrière les plus petits et quelques enfants sur les épaules des adultes pour que personne ne perde une miette de la représentation, tous s'étaient retrouvés sur le terrain de football de la commune pour ne pas manquer le rendez-vous avec ces hommes au nez rouges, venus d'un pays lointain.

« Le pays des clowns est un pays merveilleux. Au pays des clowns, tout le monde à un nez rouge et la nuit leurs nez s'allument pour qu'ils puissent voir dans la pénombre. (...) Au pays des clowns, tout le monde est heureux ». Violons, guitares, trombones, clowns survoltés, costumes drôles et ridicules à la fois : c'est avec des yeux écarquillés et un large sourire aux lèvres que le public a assisté à la représentation des Clowns Sans Frontières venus leur conter l'histoire de la petite Su-Su. Comme l'a souligné Julie Billaud (ancienne coordinatrice du projet Health Messenger en Thaïlande), « ce fut une heure de rêve et de magie dans les rues poussiéreuses de Dala... ».

D'autres collaborations des deux associations sont prévues et seront relatées dans la Chronique. ■



Directeur de la publication : **Benoît-Xavier Loridon** • Ont collaboré à ce numéro : **Barbara Bednarz, Michel Bonnot, Michaël Flachaire, Benoît-Xavier Loridon, Elisabeth Marchand, Claire-Marie Sonnier** • Coordination : **Anne CASSAING** • Prix au numéro : 1,52 € • Abonnement annuel : 6,10 € - Commission paritaire : N° 0210H86134 - **La Chronique**, revue trimestrielle, est une publication d'**Aide Médicale Internationale** - 119, rue des Amandiers, 75020 PARIS - Tél. : 01 46 36 04 04 - Fax : 01 46 36 66 10 - E-mail : [info@amifrance.org](mailto:info@amifrance.org) - [http : www.amifrance.org](http://www.amifrance.org) • Imprimeur : Panoply - 54 avenue du Général Leclerc - 92513 Boulogne-Billancourt cedex